

population dont les ancêtres sont venus de tous les coins de la planète et donc d'une grande diversité de coutumes et de croyances. La diversité n'est pas l'apanage du Canada, mais fort de notre expérience nous croyons qu'elle peut donner des forces particulières à toute société ou nation, et que les gouvernements peuvent faire beaucoup pour la préserver, parfois même en s'abstenant d'intervenir.

Par ailleurs, le Canada est extrêmement conscient de l'importance qu'il y a à respecter les droits de tous ses citoyens. Dès le départ, nous avons cherché à réaliser notre unité en nous appuyant sur des idéaux de liberté, de tolérance et d'ouverture d'esprit, des valeurs aussi vitales pour nous que pour les peuples du monde entier.

Mercredi dernier, nous avons vécu un moment historique pour notre pays avec l'entrée en vigueur de l'article XV de notre Charte des droits et des libertés. Cet article prévoit que la loi s'applique également à tous et interdit toute forme de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences physiques ou mentales.

À titre de ministre responsable, au sein du portefeuille des Affaires extérieures, du volet des droits de la personne dans la politique étrangère du Canada, je sais le grand intérêt que les Canadiennes et les Canadiens portent à la promotion des droits de la personne dans tous les pays. Le gouvernement du Premier ministre Mulroney reconnaît la place importante qu'occupent ces droits dans les relations du Canada avec les autres pays, qu'il s'agisse de nos relations bilatérales ou du travail que nous effectuons avec vous aux Nations Unies, à la CSCE et dans d'autres forums multilatéraux. Comme l'indiquent clairement l'Acte final de la CSCE et le document de clôture de Madrid, les droits de la personne sont un facteur essentiel dans l'édification des bonnes relations que nous désirons tous.

Je ne veux pas suggérer ici que les Canadiens sont les seuls à vouloir promouvoir et protéger leurs droits et ceux des autres. Les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations existent dans tous les pays, à des degrés divers et sous une forme ou sous une autre. Je veux plutôt souligner que le Canada s'est voulu l'hôte de cette réunion précisément en raison de l'engagement durable et profond de ses citoyens pour la cause de l'amélioration des droits de la personne, et en raison de l'influence que le respect de ces droits exerce inévitablement sur la recherche d'une meilleure coopération entre les états participants à la CSCE.